



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 27 JUIN 2018

*Procès-verbal*  
*Partie 3*



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_121-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_121 :** Déchets ménagers et assimilés / Attribution du marché de fourniture de bacs roulants et de pièces détachées pour ordures ménagères résiduelles et collecte sélective

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_121-DE



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_121 :** Déchets ménagers et assimilés / Attribution du marché de fourniture de bacs roulants et et pièces détachées pour ordures ménagères résiduelles et collecte sélective

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 1.1

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les articles L.2122-22 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés, et afin de poursuivre la mécanisation et la sécurisation de cette tâche, la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) doit acquérir des bacs roulants afin d'équiper les ménages et les professionnels.

A cet effet, une consultation pour la fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective a été lancée selon la procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, en vertu des articles 25-I-1 et 66 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Le contrat sera soumis aux dispositions des articles 78 et 80 du décret susnommé. Les prestations feront ainsi l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum annuel de 120 000 € HT et un montant maximum annuel de 270 000 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification ; il pourra être reconduit tacitement 3 fois par période successive d'un an.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 20 avril 2018 sur le profil acheteur d'ACCM, au BOAMP (publié le 22 avril) et au JOUE (publié le 25 avril 2018) ;

Considérant que quatre offres recevables sont parvenues dans les délais et ont été analysées conformément aux critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation ;

Considérant que la commission d'appel d'offre réunie le 14 juin 2018 a attribué l'accord-cadre à la société CONTENUR SL pour un montant minimum annuel de 120 000€ HT et un montant maximum annuel de 270 000€ HT ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** l'attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective à la société CONTENUR SL pour un montant minimum annuel de 120 000€ HT et un montant maximum annuel de 270 000€ HT ;
2. **PRÉCISER** que le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement trois fois par période successive d'un an pour une durée maximale, période initiale incluse, de quatre ans.
3. **AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, ledit marché et les pièces afférentes, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

4. **PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice ;

**Pour (50) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_121-DE





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_122-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_122 :** GEMAPI / SIVVB - désignation des représentants d'ACCM

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_122 :** GEMAPI / SIVVB - désignation des représentants d'ACCM

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 5.3

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant représentation-substitution à ses communes membres de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette pour la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au sein du syndicat du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SIVVB) ;

Considérant qu'ACCM exerce de plein droit, au lieu et place de ses communes membres, la compétence GEMAPI, qu'elle est donc de facto membre du SIVVB en représentation-substitution des communes d'Arles et de Tarascon, et qu'il convient, selon les statuts du syndicat, de désigner quatre titulaires et quatre suppléants pour siéger au sein du conseil syndical.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales « le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». Aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoyant expressément le mode de scrutin secret pour la désignation des membres élus au SIVVB, il est proposé que les votes aient lieu au scrutin public.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**Article unique - PROCÉDER** au scrutin public à la désignation des quatre membres titulaires et des quatre membres suppléants appelés à siéger au conseil syndical du SIVVB.

**Sont candidats pour les quatre postes de titulaires :**

- ✓ Monsieur Alain DERVIEUX
- ✓ Monsieur Jean-Luc MASSON
- ✓ Monsieur Michel MONTAGNIER
- ✓ Monsieur Francis DEMISSY

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. ».

Messieurs Alain DERVIEUX, Jean-Luc MASSON, Michel MONTAGNIER et Francis DEMISSY sont désignés délégués titulaires au conseil syndical du SIVVB.

**Sont candidats pour les quatre postes de suppléants :**

- ✓ Monsieur Jean-Yves PLANELL
- ✓ Monsieur Pierre VETILLART
- ✓ Monsieur Serge RIOUSSET
- ✓ Monsieur Jean-Pierre LE MARREC



Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. ».

Messieurs Jean-Yves PLANELL, Pierre VETILLART, Serge RIOUSSET et Jean-Pierre LE MARREC sont désignés délégués suppléants au conseil syndical du SIVVB.

**Les délégués titulaires et suppléants au conseil syndical du SIVVB sont donc les suivants :**

Titulaires :

- Monsieur Alain DERVIEUX
- Monsieur Jean-Luc MASSON
- Monsieur Michel MONTAGNIER
- Monsieur Francis DEMISSY

Suppléants :

- Monsieur Jean-Yves PLANELL
- Monsieur Pierre VETILLART
- Monsieur Serge RIOUSSET
- Monsieur Jean-Pierre LE MARREC

**Pour (50) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

**SLO**

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_122-DE





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_123-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_123** : GEMAPI / SIHTBLV - désignation des représentants d'ACCM

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_123 :** GEMAPI / SIHTBLV - désignation des représentants d'ACCM

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 5.3

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant représentation-substitution à ses communes membres de la communauté d'agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette pour la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au sein du syndicat d'aménagement hydraulique Bassin de Tarascon Barbentane Lône de Vallabrègues (SIHTBLV) ;

Considérant qu'ACCM exerce de plein droit, au lieu et place de ses communes membres, la compétence GEMAPI ; qu'elle est donc de facto membre du SIHTBLV en représentation-substitution des communes de Tarascon, Boulbon et de Saint-Pierre-de-Mézoargues et qu'il convient, selon les statuts du syndicat, de désigner trois titulaires et trois suppléants pour siéger au sein du conseil syndical.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales « le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». Aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoyant expressément le mode de scrutin secret pour la désignation des membres élus au SIHTBLV, il est proposé que les votes aient lieu au scrutin public.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**Article unique - PROCÉDER** au scrutin public à la désignation des trois membres titulaires et des trois membres suppléants appelés à siéger au conseil syndical du SIHTBLV.

**Sont candidats pour les trois postes de titulaires :**

- ✓ Monsieur Lucien LIMOUSIN
- ✓ Monsieur Christian GILLES
- ✓ Monsieur Jacky PICQUET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. ».

Messieurs Lucien LIMOUSIN, Christian GILLES et Jacky PICQUET sont désignés délégués titulaires au conseil syndical du SIHTBLV.

**Sont candidats pour les trois postes de suppléants :**

- ✓ Monsieur Michel MONTAGNIER
- ✓ Monsieur Bernard DUPONT
- ✓ Monsieur Thierry BOUFFIER

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes



extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. ».

Messieurs Michel MONTAGNIER, Bernard DUPONT et Thierry BOUFFIER sont désignés délégués suppléants au conseil syndical du SIHTBLV.

**Les délégués titulaires et suppléants au conseil syndical du SIHTBLV sont donc les suivants :**

Titulaires :

- Monsieur Lucien LIMOUSIN
- Monsieur Christian GILLES
- Monsieur Jacky PICQUET

Suppléants :

- Monsieur Michel MONTAGNIER
- Monsieur Bernard DUPONT
- Monsieur Thierry BOUFFIER

**Pour (50) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

**SLO**

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_123-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_124-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_124** : Culture / Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Marseille Provence Culture - Avenant n°1 à la convention

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des



Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_124-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_124 :** Culture / Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Marseille Provence Culture - Avenant n°1 à la convention

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 8.9

Vu la délibération 2017-214 du 20 décembre 2017 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) relative à l'attribution d'une subvention de 30 000€ à l'association Marseille Provence culture, pour la mise en œuvre du projet Marseille Provence 2018, intitulé : quel amour !;

L'association Marseille Provence culture avait sollicité ACCM pour une participation financière de 40 000 € pour la réalisation de son projet 2018 ;

Considérant que cette manifestation culturelle, portée par l'ensemble des acteurs publics du territoire (communes, conseil départemental, conseil régional, métropole), contribue au rayonnement du Pays d'Arles à travers les manifestations organisées sur le territoire;

Considérant que les communes partenaires de cette manifestation ont soutenu cet événement à hauteur de 40 000 € avec, en complément, une prise en charge logistique (frais de sécurité, nettoyage, gardiennage,...) .

Afin de permettre à l'association Marseille Provence culture de mener à bien son projet, il est proposé d'accorder une enveloppe complémentaire de 10 000 € portant ainsi la contribution totale d'ACCM pour ce projet à 40 000 € ;

### **Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** l'attribution d'une subvention supplémentaire par ACCM de 10 000€ à l'association Marseille Provence culture pour la mise en œuvre de son projet « Marseille Provence 2018, quel amour ! » ;
2. **AUTORISER** le président ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération ACCM l'avenant annexé à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
3. **PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice ;

**Pour (44)** : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**Abstentions (5)** : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »



**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

The logo for the Service Local d'Orientation (SLO) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_124-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_125-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_125 :** Transports / attribution d'une subvention à l'association Médiations et Cohésion Sociale - Groupe ADDAP13 pour l'opération d'accompagnement dans les transports scolaires.

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,



conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

**SLO**

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_125-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_125 :** Transports / attribution d'une subvention à l'association Médiations et Cohésion Sociale - Groupe ADDAP13 pour l'opération d'accompagnement dans les transports scolaires.

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.5

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette a mis en place, grâce au projet porté par l'association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône (ADDAP13) depuis 2006, un accompagnement sur ses lignes de transports à vocation scolaire sous forme de deux accompagnateurs présents dans les autocars et aux abords de ceux-ci.

Ce dispositif de médiation spécifique à la problématique des transports, notamment scolaires, vise à lutter contre les comportements incivils, par la présence quotidienne de médiateurs professionnels sur l'ensemble des lignes scolaires d'ACCM, à l'intérieur des véhicules, aux points d'arrêts et aux abords des établissements scolaires.

L'enjeu est de renforcer le travail éducatif auprès des élèves transportés en les sensibilisant aux règles de sécurité (règlement des transports, actions spécifiques relatives à la sécurité...), et de faciliter les échanges entre les conducteurs et les jeunes élèves.

L'évaluation positive de l'action réalisée par ADDAP13 et ACCM conduit à proposer son renouvellement pour l'année civile 2018.

A ce titre, ACCM a décidé de soutenir l'« AMCS - groupe ADDAP13 » par une aide financière sous forme d'une subvention de 75 000 €.

Une convention de partenariat, annexée à la présente délibération, sera signée entre la communauté d'agglomération ACCM et « AMCS-groupe ADDAP13 ».

### **Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** la convention de partenariat liant l'association médiations et cohésion sociale - groupe ADDAP13 à la communauté d'agglomération ACCM et l'octroi d'une subvention de 75 000 € à l'« AMCS - groupe ADDAP13 » pour la mise en œuvre de cette action « accompagnement scolaire » ;
2. **AUTORISER** le président ou son représentant à signer la convention de partenariat liant « AMCS - groupe ADDAP13 » à la communauté d'agglomération ACCM, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
3. **PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice 2018.

**Pour (49) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN



**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_125-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_126-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_126** : Transports / avenant n°2 de la convention relative à l'exploitation du système d'information transports par le CD13.

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des



Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_126-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_126 :** Transports / avenant n°2 de la convention relative à l'exploitation du système d'information transports par le CD13.

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 8.7

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix-Marseille- Provence au 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération 2016-232 relative à la signature de la convention d'exploitation du système d'information transports métropolitain par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) ;

Vu la délibération 2017-197 relative à la signature de l'avenant n°1 de la convention d'exploitation du système d'information transports métropolitain par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

Considérant que le transfert de l'ensemble des systèmes d'information transports à la métropole est en cours, que les matériels du système d'information sont hébergés par le département, il convient de préciser que la métropole s'engage à récupérer physiquement les matériels avant la fin de l'année 2018, et à assurer les missions d'assistance et d'ingénierie nécessaires à ce transfert. Ainsi, le Département sera dégagé de toute responsabilité au 31 décembre 2018.

### **Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention relative à l'exploitation du système d'information transports par le CD13,
2. **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, l'avenant n°2 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Pour (49) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »



**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_126-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_127-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_127 :** Transports / avenant n°1 de la convention relative au groupement de commande en vue de coordonner les achats de fournitures et de services liés à l'exercice de la compétence transport

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_127-DE



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_127 :** Transports / avenant n°1 de la convention relative au groupement de commande en vue de coordonner les achats de fournitures et de services liés à l'exercice de la compétence transport

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 8.7

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la métropole Aix Marseille Provence au 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération 2016-230 relative à la signature de la convention relative au groupement de commande en vue de coordonner les achats de fournitures et de services liés à l'exercice de la compétence transport ;

Considérant que l'article 3.4.2 de la convention est modifié.

Il s'agit de fixer une clé de répartition pour le paiement des factures de maintenance du matériel du système billettique Ebrio entre les signataires du groupement de commande (la communauté d'agglomération Terre de Provence, la région Provence Alpes Côte d'Azur, la métropole d'Aix Marseille Provence, la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette).

ACCM ayant fait le choix de changer de système billettique, il est acté dans cet avenant que la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette n'est plus concernée financièrement dans la maintenance du système Ebrio.

### **Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** la signature de l'avenant n°1 de la convention au groupement de commande en vue de coordonner les achats de fournitures et de services liés à l'exercice de la compétence transport ;
2. **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette , tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (49) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_127-DE





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_128-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_128** : Déchets ménagers et assimilés / Approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des



Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_128-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_128 :** Déchets ménagers et assimilés / Approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 8.8

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;

Vu la délibération n°2016-82 du 27 avril 2016 « modification des statuts de la communauté d'agglomération ACCM » ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 août 2016 qui organise le transfert de la compétence déchets ménagers et assimilés des communes en direction de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) désormais responsable de la collecte, du transport et du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Monsieur le président de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette soumet au Conseil communautaire le rapport suivant :

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) concerne tous déchets produits, gérés et importés en région PACA (hors nucléaire) : les déchets dangereux, non dangereux non inertes, et non dangereux inertes.

Il concerne également tous les producteurs : les ménages, les déchets provenant d'activités économiques et ceux des administrations publiques.

Le PRPGD se compose :

- d'un état des lieux de la gestion actuelle des déchets en région PACA,
- d'une évaluation environnementale,
- d'une prospective sur les quantités de déchets produites et traitées,
- d'objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation,
- des actions visant à atteindre ces objectifs.

Dans la continuité de l'approbation, par la commission consultative d'élaboration et du suivi du plan, lors de la séance du 23 février 2018, la région a sollicité l'avis de la communauté d'agglomération par courrier en date du 3 avril 2018.

Considérant que le plan proposé par la région est conforme aux objectifs nationaux, il est proposé au conseil communautaire d'émettre un avis favorable au PRPGD.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1. APPROUVER** le plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

**2. PRECISER** qu'il se déclinera sous forme d'un plan local de prévention et de gestion des déchets qui transcrit, à l'échelle du territoire communautaire ACCM, les actions concourant à atteindre les objectifs et engagements détaillés dans la note jointe ;

**3. AUTORISER** le président ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération avec le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, en sa qualité de chef de file, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (49)** : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_128-DE





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 02/07/2018  
ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_129-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_129** : Economie / soutien à l'économie sociale et solidaire - attribution d'une subvention à ACTUS

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les

fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 02/07/2018   
ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_129-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_129 :** Economie / soutien à l'économie sociale et solidaire - attribution d'une subvention à ACTUS

Rapporteur : Hamina AFKIR

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Considérant la volonté d'ACCM de soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS), dans le cadre du développement économique ;

L'association chevaux de trait d'union sociale (ACTUS), située à Tarascon, est spécialisée dans l'utilisation du cheval attelé pour soutenir l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'emploi. ACTUS intervient, notamment, pour de nombreuses communes d'ACCM : Arles, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon et cherche à diversifier ses activités. ACTUS a lancé en 2017 une réflexion autour de la valorisation de déchets agricoles locaux pour laquelle elle a obtenu un financement de l'ADEME.

ACTUS sollicite 5 000€ d'ACCM en 2018 pour poursuivre son projet, ce qui représente le même niveau d'accompagnement que 2017.

Les objectifs pour 2018 sont repris dans la convention jointe

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 5 000 € à ACTUS
- 2- APPROUVER** le contenu de la convention de partenariat 2018 qui précise les objectifs, les montants de subvention et les indicateurs d'évaluation ;
- 3- AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, tout document relatif à ce partenariat ainsi que tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier ;
- 4- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (49) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018



ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_130-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_130** : Politique de la ville / modification et proposition de financements 2018 (3ème tranche)

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les

fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 02/07/2018   
ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_130-DE



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_130 :** Politique de la ville / modification et proposition de financements 2018 (3ème tranche)

Rapporteur : Nora MEBAREK

Nomenclature ACTES : 8.5

Vu les articles L.2122-22 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2015-100 du 24 juin 2015 approuvant pour ACCM le contrat de ville 2015-2020 et la signature dudit contrat le 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

Vu la délibération 2016-82 du 27 avril 2016 relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération ACCM ;

Considérant la nécessité d'ajuster le programme de subventions versées au titre du contrat de ville de la façon suivante :

1, annulation d'une subvention de **2 000 €** du fait du retrait de l'action par l'opérateur (cette somme sera réaffectée sur le financement à venir du solde de la programmation, après avis du comité de pilotage contrat de ville) ;

Il convient de modifier la délibération 2018-60 du 28 mars 2018 relative à la politique de la ville / proposition de financements 2018 (voir détail annexe 1).

2, proposition de soutien à de nouvelles actions qui seront conduites au titre de la 3ème tranche de la politique de la ville du territoire en 2018 ;

Ces nouvelles actions se décomposent de la façon suivante (voir détail annexe 1):

- **Les subventions aux actions du contrat de ville** sur les quartiers prioritaires (QPV) d'Arles (Barriol, Trébon, Griffeuille) et Tarascon (Centre-historique & Ferrages), soit (une seule subvention):

- **2 000 €** pour le QPV de Tarascon

- **Les subventions** aux actions hors contrat de ville (hors QPV) **au titre de l'accueil d'urgence et de l'hébergement temporaire**, soit les trois dispositifs suivants:

1- l'accueil de jour géré par le CCAS d'Arles (entre 60 et 100 personnes par jour représentant plus de 21 000 personnes accueillies sur l'année 2017 et plus de 500 domiciliations),

2- l'accueil de nuit - centre d'hébergement d'urgence (CHU) d'Arles, agréé centre d'hébergement de réinsertion sociale (CHRS), de 16 places permanentes,

3- le centre d'hébergement de stabilisation (CHS) en diffus, agréé pour accueillir 34 personnes en logements temporaires sur Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau.

L'accueil de nuit et le Centre d'hébergement et de stabilisation sont désormais (depuis 2017), gérés par le groupe SOS solidarités, dans le cadre de leur activité « Maison Copernic ».

Soit:

- **134 000 €** au total, décomposés en 64 000 € pour l'accueil de jour du CCAS d'Arles, 35 000 € pour l'accueil de nuit du groupe SOS solidarités et 35 000 € pour le centre d'hébergement de stabilisation du groupe SOS solidarités (total groupe SOS solidarités : 70 000 €),



L'ensemble représente **136 000 €** de subventions mobilisées par ACCM.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1. APPROUVER** la modification de la délibération 2018-60 du 28 mars 2018 portant sur l'annulation d'une subvention telle que définie dans l'annexe 1;
- 2. APPROUVER** le versement des subventions au titre de la politique de la ville 2018, 3ème tranche (contrat de ville et autres) tel que défini dans l'annexe 1 et autoriser le président à signer les conventions afférentes pour les subventions supérieures à 23 000 €, soit:
  - la convention avec le CCAS d'Arles pour son action « accueil de jour » (64 000 €) voir annexe 2,
  - la convention avec le groupe SOS solidarités pour son action « accueil de nuit » et « centre d'hébergement de stabilisation » (70 000 €), voir annexe 3;
- 3. AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4. PRÉCISER** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice.

**Pour (44) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN


**Abstentions (5) :** Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le 02/07/2018 
ID : 013-241300417-20180627-CC2018_130-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_131-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_131** : Politique culturelle / octroi d'une subvention à l'association Phare

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les

fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 02/07/2018   
ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_131-DE



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_131 :** Politique culturelle / octroi d'une subvention à l'association Phare

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018\_093 du 27 juin 2018 relative à la modification de la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant que le rayonnement de certaines actions et manifestations sportives et culturelles favorise l'attractivité du territoire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1. APPROUVER** l'attribution par ACCM d'une subvention de 3 000 € à l'association Phare pour la mise en œuvre du festival de courts métrages du 2 au 4 août 2018 au théâtre antique d'Arles ;
- 2. AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, tout document relatif à cette demande ;
- 3. PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice.

**Pour (49) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-Ayme, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_132-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_132** : Ressources humaines / Mise à jour du tableau des emplois de la collectivité

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les

fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 02/07/2018   
ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_132-DE



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_132** : Ressources humaines / Mise à jour du tableau des emplois de la collectivité

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 4.1

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Afin de pouvoir procéder au recrutement sur le poste actuellement vacant de directeur du développement du territoire, il convient de créer un emploi d'administrateur hors classe.

Cet emploi, qui pourra être occupé par un fonctionnaire ou un agent contractuel, est créé à temps complet.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

1. **APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois conformément à l'exposé ci-dessus ;
2. **PRÉCISER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**Pour (49)** : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le 02/07/2018

SLD

ID : 013-241300417-20180627-CC2018\_133-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération  
**MERCREDI 27 JUIN 2018**

**CC2018\_133** : Programme Action cœur de ville: Arles et Tarascon

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 21 juin 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Jean BERNABE (pouvoir donné à Valérie LAUPIES)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Francis DEMISSY)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Guy CORREARD (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Madame Michelle FERRER (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Madame Corinne MASSIASSE
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2018**

**CC2018\_133** : Programme Action cœur de ville: Arles et Tarascon

Rapporteur : Hervé SCHIAVETTI

Nomenclature ACTES : 8.5

Vu les articles L.2122-22 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2016-82 du 27 avril 2016 relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération ACCM ;

Vu le courrier du président d'ACCM du 5 février 2018 exprimant le soutien d'ACCM aux candidatures de Tarascon et Arles au dispositif « action cœur de ville » ;

Vu la lettre du ministre de la cohésion sociale des territoires en date du 6 avril 2018 annonçant l'éligibilité des communes d'Arles et de Tarascon au dispositif « action cœur de ville » ;

### **Considérant:**

Sur le territoire de l'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, deux communes ont été retenues au titre de l'appel à projet Action cœur de ville : Arles et Tarascon.

Ce programme, qui concerne 222 villes, a pour objectif de rendre plus attractifs les centres des villes moyennes et faciliter la réalisation des projets en accompagnant la résolution des dysfonctionnements identifiés et en créant les conditions d'une redynamisation durable.

Les axes d'intervention possibles portent sur l'habitat, le commerce, la création d'emplois, le transport et la mobilité, l'offre culturelle, le développement des usages des outils numériques.

Le plan est mis en œuvre par les collectivités territoriales et fédère les acteurs publics et privés aux plans local et national. Un comité de projets, installé dans chaque ville -un seul comité pour ACCM-, constitue l'instance opérationnelle du programme,

Une convention cadre pluriannuelle définit le programme des actions à conduire et l'engagement des signataires : la commune et l'intercommunalité, au premier chef, chacune dans leurs champs de compétences respectifs, et les partenaires des projets.

Cette convention sera amendée d'avenants au fur et à mesure de la maturité des projets.

ACCM, au titre de ses compétences, notamment dans les domaines du développement économique, de l'habitat, du transport, etc, s'engage aux côtés des communes d'Arles et de Tarascon dans le cadre d'un dispositif adapté aux caractéristiques de chacune d'elles.

Le projet de convention relatif à la ville d'Arles a été élaboré (cf. annexe) ; celui qui concerne Tarascon le sera d'ici la fin de l'année 2018. Pour permettre le déblocage des crédits, il est proposé de conclure, dès à présent, la convention d'initialisation relative à la ville d'Arles.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1. APPROUVER** le principe de participation d'ACCM aux projets cœur de ville d'Arles et de Tarascon ;
- 2. AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le



compte de la communauté d'agglomération, la convention relative à la ville d'Arles et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


**Pour (49)** : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYMÉ, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le 02/07/2018 
ID : 013-241300417-20180627-CC2018_133-DE

